Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 2 novembre 2026 à la session régulière du conseil municipal de Chartierville, a été adopté et est par la présente en vigueur :

RÈGLEMENT 2026-08
RÈGLEMENT CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 27, rue Saint-Jean-Baptiste à Chartierville, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Chartierville, ce 3e jour du mois de novembre 2026.

Paméla Blais
_____

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant conformément aux dispositions du code municipal, ce mardi 3 novembre 2026, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour de novembre 2026.

Paméla Blais
_____

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière